



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 03/11/2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Préfète de la Creuse reçoit les représentants des commerces creusois fermés administrativement

Lundi 2 novembre 2020, la Préfète de la Creuse s'est entretenue avec des représentants de commerçants des communes de Guéret, Aubusson et La Souterraine au sujet de l'application du décret du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

La Préfète a rappelé que les obligations de fermeture prévues par le décret s'appliquaient sans exceptions possibles autres que celles prévues par le décret. Elle a confirmé que des mesures allaient être prises très rapidement pour répondre à la demande d'une correction des distorsions de concurrence.

C'est l'objet du décret qui a été publié hier soir : les grandes et moyennes surfaces ne devront plus commercialiser les produits vendus dans les commerces qui ont dû fermer administrativement (livres, vaisselles, vêtements par exemple), à l'exception des produits de toilette, d'hygiène, d'entretien et de puériculture. Des règles de fréquentation maximale sont mises en place pour ces établissements (une jauge avec au moins 4m² par visiteur présent) et devront être affichées à l'entrée et strictement contrôlées. Des échanges sont prévues ce jour et demain avec les grandes et moyennes surfaces et leurs représentants pour la mise en œuvre de ces mesures.

La Préfète a indiqué qu'elle serait en soutien de toutes les initiatives permettant une continuité de l'activité des petits commerces.

Les commandes passées à distance, sur Internet ou par téléphone sont permises par le décret. Les acheteurs peuvent ainsi venir chercher leur commande dans le cadre de rendez-vous fixés à l'avance.

Une mobilisation de tous les acteurs - commerçants, élus, chambres consulaires, service de l'Etat - va permettre de faciliter des solutions concrètes, avec l'objectif d'accompagner et de soutenir les commerçants creusois dans cette période si difficile.

Les représentants des commerçants et la Préfète ont convenu de se rencontrer de nouveau la semaine prochaine pour faire le point sur la situation.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse